

H U S E R

(Huse, Huser, Husere)

Donzels de Fribourg

BCU, ms. L 1935/5

H U S E R

=====

(Huse, Huser, Husere)

Donzels de Fribourg

v.1310 Alexie, femme de Hensli Huser, bgs.de Fribourg, fait son testament et lègue à son dit mari, pour sa vie seulement, ses fiefs de Vivy, soit Vivy le château et le vieux Vivy; elle institue comme héritiers les frères Pierre et Richard dits Bugnyet /ce qui indiquerait qu'elle n'avait pas d'enfants de Hensli Huser!/, s.d. (v.1310)

(AEF: Reg.Not.40, intérieur de la couverture en parchemin; il y manque la fin, avec la date, et la partie de droite; très mauvais état)

N.B. Comme Alexie possédait les fiefs de Vivy, il semble bien qu'elle puisse être identifiée à Alexie de Pont, fille de Jocelin I et d'Alexie de Vivier; ~~mais~~ c'est en effet grâce à cette dernière alliance que les Pont sont devenus seigneurs de Vivier.

- 1301 Ulrich Huser est au nombre des bourgeois de Fribourg qui apparaissent dans une ordonnance de l'Avoyer et des Conseils de Fribourg, ordonnance relative aux communaux de la Ville, 2. XII. 1301 (AEF: Stadtsachen A 6.- RDF +I, p.9)
- 1314-16 Uldric Huser est recteur de l'Hôpital de Notre-Dame de Fribourg de 1314 à 1316 (DMBS IV, p.194)

- 1339 Jehan dit Ramstein, le donzel Paul de Helfenstein et Conrad Huser, tous bgs. de Fribourg, délivrent une quittance aux seigneurs de Weissenbourg pour ce qu'ils devaient en vertu d'une sentence du comte Eberhard de Kybourg, XII. (av. S. Nicolas soit av. le 6. III) 1339 (AEF: Traités et Contrats 304.- RDP III, p.19 à 21)
- +av.1346 Conrad dit Huser est mort avant le mois de VII.1346, date à laquelle son fils Vuillierme est dit fils de feu Conrad dit H. (FIB VII, 199)
- Conrad Huser avait épousé N.N. de Berg, soeur de Jacques, bgs. de Fribourg, car dans un acte de VII.1346 Vuillelme fils de feu Conrad Huser qualifie Jacques de Berg d'oncle maternel (avunculus) (FIB VII, 199)

1356 Otto seigneur d'Everées, chevalier, reconnaît devoir à Johannète de Vilar, veuve d'Aubert Muse, bgs.de Fribourg, la somme de 40 lb.laus.remboursable à Noël prochain, 25.Iv.1356 (ANP: Reg.Not.9, fo.43)

1356 Pierre luser est témoin d'une reconnaissance de dette faite par Hugo dit Anstalden en faveur de Cuno de Mülistorf, bgs. de Fribourg, 12.XI.1356 (FRG VIII, 157)

N.B. Il est possible que Vuillielme I et Vuillielme II ne soient qu'un seul et même personnage!

- 1346 Vuillierme dit Muser, ffeu Conrad dit H., bgs.de Fribourg, du consentement de Jaquète sa femme, du conseil et consentement de Jacques de Berg, bgs.de Fribourg, son oncle maternel (avunculus), vend une partie de la dime d'Albligen à Burchard de Sibenthal dit Ysenhut, bgs.de Fribourg, VII.1346 (FRB VII, 199)- PAD vol.XI, p.242)
- 1356 Aymon seigneur de Montagny reconnaît devoir à Willinus Muser, bgs.de Fribourg, 80 florins de Florence, 17.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.21)
- 1356 Jehan li Vizo reconnaît devoir à Vuillielme Huse, bgs.de Fribourg, 9 florins d'or de Florence remboursables à la Saint Michel, V.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.37 v.)
- 1356 Henzinus dit, forgeron, résidant à Fribourg, reconnaît devoir à Vuillielme Huse 11 florins de Florence pour l'achat d'un roncín rouge payable à la S.Michel, 23.VII.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.37 v.)
- 1356 Aymon seigneur de Montagny reconnaît devoir à Vuillielme Huse, bgs.de Fribourg, 27 lb.laus. ainsi que 20 fl.d'or de Florence remboursables à Fribourg à la S.André apôtre, 8.X.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.45)
- 1356 Vuillielme Muser, bgs.de Fribourg, accense à Uldric de Villars-le-Moines, ffeu Muriset dit Cachimelly, toute sa maison avec un jardin, contre un cens annuel de 1 florin payable à la S. André, 19.X.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.45)
- 1356 Vuilliorme dit Muser, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Antoine dit Piquar, bgs.de Fribourg, au nom et pour le compte d'Agnès femme de Jehan de Luens, 40 florins payables dans les 15 jours après première réquisition, 31.X.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.47 v.)
- 1357 Vuillielme Muser est tuteur et avoué de Nicolas et de Jolye enfants de feu Rod (?) Massonens, ainsi que de François fils de feu Huguet Massonens, (3.9).V.1357 (AEF: Reg.Not.9, fo.67)
- 1357 Jehan et Hugonin de Regnye, donzels, redonnaissent devoir à Vuillielme Huse 130 florins d'or de Florence remboursables à la Purification de la Vierge Marie; son frère Jehan Huse en est caution; XII.1357 (AEF: Reg.Not.9, fo.75)
- 1358 Vuillielme H. est encore tuteur de Nicolas et de Jolye Massonens, 17.IX.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.93)
- 1358 Vuillielme Huse est garant lors d'un emprunt de 215 florins d'or, contracté par Aymonet Asinerii envers Pierre de Chénens 10.XI.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.97)

- 1358/59 Vuillaume Huse et Mermet de Corpastour reçoivent une garantie de Jacques Lucens et de Rolet d'Avenches, donzel, 9.II.1358 (59 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.112 v.)
- 1358/59 Vuillaume Huse et Mermet de Corpastour le jeune sont cautions, chacun pour la moitié d'un emprunt de 35 lb.laus. fait par Jacques dit Lucens auprès des lombards, 9.II.1358 (59 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.112 v.)

N.B. Il est possible que Vuillaume II et Vuillaume I ne soient qu'un seul et même personnage; ils sont tous deux les fils de Conrad; d'autre part, Vuillaume II n'apparaît comme commandeur de S.Jean que quelques années après la disparition de Vuillaume I; Vuillaume I serait donc entré chez les chevaliers de S.Jean après son veuvage? .

- 1363/64 Frère Vuillaume Huser, commandeur de S.Jean de Fribourg, frère de Jehan Huser, laude une vente que ce dernier a faite en date du 28.I.1363; 31.I.1363 (64 n.s.)
(AEF: Commanderie 66.- FGB XVIII p.24, No.71)
- 1365 Frère Vuillaume H., commandeur, du consentement d'Otto, prieur de la Maison, pour payer des dettes urgentes faites par ses prédécesseurs et pour des réparations aux bâtiments de la Commanderie, vend à Jehan Rich, fils de Jacob Rich, pour 100 fl. de Florence, un tènement tenu par Rolet de Cormagens contre un cens de 6 lb., et un autre tenu par Marione de Cormagens contre un cens de 4 sols laus., IX.1365
(AEF: Commanderie 69.- FGB XVIII p.25, No.73)
- 1369/70 Werner von Eptingen, commandeur de S.Jean de Bâle, est coadjuteur de Vuillaume H., commandeur de Fribourg,
3.III.1369 (70 n.s.) (AEF: Commanderie 72.- FGB XVIII p.26, No.76)
- 1370 Frère Vuillaume H., commandeur, et les autres frères vendent à Béatrix veuve du chevalier Jehan de Maggenberg, une maison sise à Fribourg, en l'Auge, au dessous de la chapelle S.Jean, près du pont de la Sarine, 27.V.1370
(AEF: Commanderie 73.- FGB XVIII p.26, No.78)
- 1370-84 Frère Vuillaume H., commandeur de Fribourg, appose son sceau à des documents des 20.VI. et 28.X.1370, et 4.II.1384 a.Nativ.
(AEF: Commanderie 74, 75 et 83.- FGB XVIII p.27 No.79 et 80, p.30 No.89)
- 1372 Frère Vuillaume Huse reconnaît devoir à Jehan Velga la somme de 17 florins pour l'achat d'un roncain payable à N^o prochain 3.XI.1372 (AEF: Reg.Not.20, fo.12 v.)
- 1377 Fr.Vuillaume H., commandeur, et les autres frères de Fribourg font un échange de cens avec Jehan Rich, donzel, agissant comme patron de l'église de Villars (s/Glâne), Pentecôte (17.V) 1377 (AEF: Commanderie 76.- FGB XVIII p.28, No.82)
- 1382 Fr.Vuillaume dit Hu., commandeur, remet à Ulric dit Grant, à Jehan dit Cordeir feu Jehan, et à Perrod bâtard de Domdidier, tous bgs.de Fribourg, chacun pour un tiers, divers biens sis à la Poya, contre un cens de 48 sols, plus 12 lb.laus. d'entrage, 27.V.1382 (AEF: Commanderie 79.- FGB XVIII p.28, No.84)
- 1382 Fr.Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean de Fribourg, est témoin d'une reconnaissance de dette de Pierre, bâtard de Domdidier et de sa femme Nésa, en l'avantage de Pierre Vöcherli, doyen de Fribourg, Mercredi ap.Assomption 1382 (AEF: Reg.Not.1009, fo. 76)

- 1383 Hensli Huse, fils de Jehan Huse, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à frère Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean, la somme de 50 florins remboursable en plusieurs termes, Vendredi av. S.Jacques aÿ Gtre 1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.99 v.)
- 1383 Jehan Richo, bgs.de Fribourg, confesse que Hensli Huser, fils de Jehan Huse, bgs.de Fribourg, est le principal obligé pour 50 florins d'or envers Vuillaume Huse, commandeur de S. Jean, 4.VIII.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.99)
- 1383 Frère Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean, donne entre vifs à Jehan, son bâtard, un cens de 30 sols laus.et un chapon, cens assigné sur ses deux maisons de la Neuveville, ainsi que sa maison sise au Bourg dans laquelle habite Marguerite de Gradibus, 10.X.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.102)
- 1383 Frère Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean, d'une part, et Dom Ulric Laurencii, recteur paroissial de S.Maurice d'Hohtingen au diocèse de Bâle, d'autre part, , conviennent que ledit Ulric, prêtre, promet de servir Vuillaume H. pendant une année à partir de la Ste.Catherine prochaine, de l'aider au service divin, aux messes, et ceci pour le prix de 6 florins d'or, 19.XI.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.106)
- 1383 Frère Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean et Hensli dit Vogelsang feu Thomas dit Vogelsang, conviennent que ledit Hensli promet de servir Fr.Vuillaume H. jusqu'à la Nativité de S.Jean-Baptiste, et ceci honnêtement et fidèlement, 4.XII.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.109)
- 1383/84 Frère Vuillaume Huse reconnaît devoir à Maître Salomin, juif, 40 florins d'or garantis par Henri Nessler et sa femme, Nésa Huser, 8.I.1383 (84 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.111 v.)
- 1383/84 Henri Nessler, notaire de la Curie de Bâle, et Nésa sa femme, fille de Jehan Husers, bgs.de Fribourg, reconnaissent avoir reçu de Frère Vuillaume, commandeur de S.Jean, neveu (sic, pour oncle) de ladite Nésa, 60 florins d'or, acompte sur une dette de 200 florins, dont quittance, 8.I.1383 (84 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.111 v.)
- 1383/84 Frère Vuillaume Huser, commandeur de S.Jean, et Hensli Huse, bgs.de Fribourg, sont témoins d'une remise de fiefs sis à Schwarzenbourg par Hensli dit Helfenstein en faveur de Pierre et de Françoise, enfants d'Aymon de Clérye et de feu Elsine, soeur dudit Hensli de Helfenstein, 23.I.1383 (84 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.112 v.)
- 1384 Fr.Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean de Fribourg, est témoin d'un emprunt de 31 florins d'or contracté par Hansli de Thüdingen auprès de Giliano dit de Keppenbach, commandeur de S.Jean à Trinstetten au diocèse de Constance, 17.IV.1383, (AEF: Reg.Not.1009, fo.122 v.)

- 1384 Frère Vuillaume Huser, commandeur de S.Jean, donne son consentement à la remise d'une certaine lettre par Henri Richo, ffeu Jacob, bgs.de Fribourg, à Frère Vuillaume Velga, de l'Ordre de S.Jean, et à Henri Ressler, notaire de la curie de Bâle, procureur de sa femme Nésa fille de feu Jehan Husers, 18.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.123)
- 1384 Fr.Vuillaume Huser, commandeur, reconnaît devoir à Henri Ressler et à sa femme Nésa (Huser) 95 florins d'or et 7 sols laus., remboursables à la S.André apôtre prochaine, 18.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.123)
- 1384 Petermann Velga, bgs.de Fribourg, fils du chevalier Jehan V., reconnaît devoir à Fr.Vuillaume Huser, commandeur, 30 florins d'or remboursables dans le mois à dater de ce jour, 18.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.123)
- 1384 Fr.Vuillaume Huser, commandeur de S.Jean de Fribourg, confesse que Henri Ressler, notaire de la Curie de Bâle, et Nésa sa femme, nièce dudit Vuillaume 8.VI.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.129 v.)
- 1384 Humbert de Colombier, chevalier, bailli de Vaud, reconnaît devoir à Frère Vuillaume Huse, commandeur, 40 florins d'or remboursables dans les 15 jours après la S.André apôtre, 3.VIII.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.132)
- 1384/85 Henri Retz, mari de Nésa fille de feu Jehan Huse, bgs.de Fribourg, confesse avoir reçu 50 fl.d'or de Frère Vuillaume Huse commandeur de S.Jean et de Frère Vuillaume Velga, du même ordre, 8.I.1384 (85 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.148)
- 1384/85 Jehan dit Richo, ffeu Jacob, bgs.de Fribourg, du consentement de Frère Vuillaume Huse, commandeur de Fribourg, fait cession à Fr.Vuillaume Velga, du même ordre, d'une lettre en allemand relative à un contrat passé entre lesdits Jehan Richo et Vuillaume Husers, 30.I.1384 (85 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.147)
- 1384/85 Frère Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean, et les autres frères de ladite Maison donnent leur consentement à Frère Vuillaume Velga qui remet à Jehannète diverses possessions sises à Ried, biens achetés par Fr.Vuillaume Velga à Jehan Richo, bgs.de Fribourg, pour le prix de 80 florins, Lundi ap.Dimanche des Brandons 1384 (85 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.151)

- (1355) Rudinus Wider, de Schwarzenbourg, reconnaît devoir à Jehan Huser, bgs.de Fribourg, la somme de 9 lb.et 6 sols laus., s.d. (1355) (AEF: Reg.Not.9, fo.1)
- 1355/56 Thorin de Wiler et Ulrich Schwander, bgs.de Berne, reconnaissent devoir solidairement à Jehan dit Huser, bgs.de Fribourg, 100 florins de Florence et 20 lb.de monnaie blanche, remboursables à la Ste.Valpurgé, 28.II.1355 (56 n.s.) (AEF: Reg.Not.9, fo.7)
- 1356 Jehan Huse, bgs.de Fribourg, reconnaît avoir reçu de Jacob de en la paroisse d'Ueberstorf, 20 lb.laus. sur les 40 qu'il lui devait, 30.IV.1356 (AEF: Reg.Not.9, fo.22 v.)
- 1358 Jehan Huser, bgs.de Fribourg, est caution pour un emprunt de 100 fl.d'or de Florence, contracté par les frères Jehan et Aymon Divitis auprès d'Alexie veuve de Conon Adam, 17.VII.1358 (AEF: Reg.Not.9, fo.88)
- 1363/64 Jehan Huser, fils de feu Conrad, bgs.de Fribourg, et Béatrix sa femme vendent pour payer des dettes urgentes, à Aymon dit de Bulle et à Hugo dit de Syura, bgs.de Fribourg, tous leurs biens de Courtion pour le prix de 300 lb.laus., 28.I.1363 (64 n.s.) (AEF:Commanderie 67.- FGB XVIII p.24, No.70)
- 1363/64 Frère Guillaume Huser, commandeur de S.Jean de Fribourg, frère de Jehan Huser, laude la vente de ce dernier du 28.I.1363 (64 n.s.) /voir acte précédent/ (AEF: Commanderie 66.- FGB XVIII p.24, No.71)
- 1366 Jehan ffeu Jacob Riche, patron de l'église de Villars, cède par donation entre vifs son droit de patronage à Jehan ffeu Conrad Huser, 31.XII.1366 (PAD Villars-sur-Glâne p.96) -AEF: Augustins X 2)
- 1370 Jehan Huser, bgs.de Fribourg, patron de l'église de Villars-le-Terroir, donne son consentement à l'accensement de la dime de Péroilles et de Cormanon, par Pierre de Vilar, curé de Villars, en faveur de Jacob et Pierre Divitis, fils d'Aymon, et à Jehan Divitie leur tuteur, Lundi av.S.Pierre aux Liens 1370 (AEF: Augustins 1, répert.)
- 1372 Jehan Huse est caution de Kintzi Metenwile lors de l'achat par ce dernier à D.Gonrard de Berg, curé de Guin, des dîmes de Kastels et d'Ybenwile, pour le prix de 36 lb.laus., 20.X.1372 (AEF: Reg.Not.20, fo.11)
- 1373 Jehan Huse reconnaît devoir à Perrod Bugnyet, boucher, la somme de 100 sols laus., remboursable à la Ste.Valpurgé, 27.III.1373 (AEF: Reg.Not.20, fo.28)

- 1382 Jehan Huse, bgs.de Fribourg, sain de corps et d'esprit, donne, quitte, concède et remet, du consentement de Katherine ffeu Conon ab dem Berge, bgs.de Fribourg, femme de Nicolas de Berg, bgs.de Fribourg, audit Nicolas de Berg tous les fiefs et possessions féodales que possédait ledit Conon ab dem Berge, 25.IX.1382 (AEF: Reg.Not.1009, fo.78)
N.B. Nicolas de Berg donne, concède et inféode ces biens à Rodolphe de Duens, son oncle, biens que ce dernier inféode à son tour à Nicolas de Duens, son fils, ainsi qu'à Hensli son autre fils qui se trouve pour lors en Italie, 26.IX.1382 ; Hensli de Duens lauda cette inféodation le 24.VII.1386 et son frère le 10.VIII.1386 (id., fo.78 et 78 v.)
- 1383 Jehan Huse, le jeune, fils de Jehan H. l'ancien, bgs.de Fribourg, accense ses moulins de Guin, 26.IV.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.92 v.)
- 1383 Jehan Richo, bgs.de Fribourg, confesse que Hensli Huser, fils de Jehan Huse, bgs.de Fribourg, est le principal obligé de Frère Vuillaume Huse, commandeur de S.Jean pour la somme de 50 fl.d'or, 4.VIII.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.99)
N.B. Il semble donc bien que Jehan II vivait encore à cette date.
- +av.1384 Jehan H. mourut avant le 1.II.1383 (84 n.s.), date à laquelle sa fille Nésa, femme d'Henri Hessli, est dite fille de feu Jehan H., bgs.de Fribourg (AEF: Reg.Not.1009, fo.113 v.)
- Un acte daté de la SS.Pierre et Paul 1422 stipule que Seman de Menlisriod, résidant à Chevilles, ffeu Pierre Seman, reconnaît que Jehan Huser, ffeu Conrad Huser, bgs.de Fribourg, a vendu en pur, franc et libre alleu audit Pierre Seman et à Jehan Seman son frère diverses terres et possessions sises au village, territoire, fins et fenage de Menlisriod et qu territoire de Swendi (AEF: Reg.Not.19, fo.138 v.)
- 1357 Jehan Huse est caution de son frère Vuillaume qui emprunte 130 florins d'or de Florence auprès de Jehan de Regnye, donzel, XII.1357 (AEF: Reg.Not.9, fo.75)

1372 Jacob Huser est bourgmestre de Fribourg en 1372
(DHBS IV p.194)

- 1383 Frère Vuillelme Huser, commandeur de S.Jean de Fribourg, donne entre vifs à Jehan son bâtard un cens de 30 sols laus. et 1 chapon, cens assigné sur ses 2 maisons de la Neuveville, ainsi que sa maison sise au Bourg, dans laquelle habite Marguerite de Gradibus, 10.X.1383
(AEF: Reg.Not.1009, fo.102)
- 1407 Henslinus Husers, serrurier (faber ferramentorum), bgs.de Fribourg et y résidant délivre une quittance à Ulli Walker de Ottersperg, bgs.de Fribourg, 8.V.1407
(AEF: Reg.Not.14, fo.179 v.)
- 1407 Hensli Husers, serrurier, bgs.de Fribourg et y résidant, du consentement de Marnète sa femme, vend en pur, libre et franc alleu à Ulli Walker sa maison qui avait appartenu à sa mère Béchine Lurquina, maison sise en l'Auge, outre le pont sur la Sarine, pour le prix de 12 lb.et 6 sols laus.
9.V.1407 (AEF: Reg.Not.14, fo.179 v.)

- 1366 Jehan feu Jacques Divitis, bgs.de Fribourg, vrai patron de l'église de Villars (s/Glâne), cède par donation entre vifs à Jehan fils de feu Gonrard Huser, bgs.de Fribourg, son dit droit de patronage, 31.XII.1366 (AEF: Augustins X 2) (concerne Jehan II)
- 1370 Pierre de Vilar, curé de Vilar-le-Terroir (V.s/Glâne), fait un accensement avec le consentement de Jehan Huser, bgs.de Fribourg, patron de l'église dudit Villars, Lundi av.S.Pierre-aux-Liens 1370 (AEF: Augustins 1, répert.) (Concerne Jehan II)
- 1383 Pierre Nöchters dit de Tützenberg reconnaît devoir à Mansli Hensli fils de Jehan Husers, bgs.de Fribourg, au nom et pour le compte de Frölichä veuve de Pierre dit Scherer de Tützenberg 5 lb.et 10 sols laus., remboursables la moitié à la S. Michel archange prochaine, et le solde à la Ste.Valpurgé suivante, 11.IV.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.91)
- 1383 Cono Golchi et Hensli Husers, fils de Jehan H., bgs.de Fribourg, reconnaissent devoir à Maîtres Salomon et Frödini (?), juifs, la somme de 8 lb.et 4 sols laus., 13.IV.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.91)
- 1383 Jehan Huse, junior, fils de Jehan H., senior, bgs.de Fribourg, donne à cens perpétuel à Ulrich dit Müllers et à Albrecht Müllers, frères de Nesselwanth, ses moulins sis à Guin, tant l'inférieur, ^{que le supérieur} contre un cens de 9 muids de blé moulu, un de froment, etc... 26.IV.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.92 v.)
- 1383 Hensli fils de Jehan Huser, bgs.de Fribourg, accense perpétuellement à Jehan dit Harst d'Alterwile, toute sa scie sise en la vallée du Gottéron, sous Wolgiswil, au lieu dit Nüwenmatten, contre un cens de 40 sols laus., 3 poules et 3 poulets, payable chaque année à la S.André apôtre, 16.V.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.94 v.)
- 1383 Hensli Huse, fils de Jehan H., bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Frère Vuillelme Huse, commandeur de S.Jean de Fribourg, 50 florins d'or remboursables en plusieurs termes, Vendredi av.S.Jacques apôtre 1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.99 v.)
- 1383 Jehan Richo, bgs.de Fribourg, confesse que Hensli Huser, fils de Jehan Huse, bgs.de Fribourg, est le principal obligé de Fr. Vuillelme Huse, commandeur de S.Jean, pour la somme de 50 fl. d'or, 4.VIII.1383 (AEF: Reg.Not.1009, fo.99)
- 1383/84 Frère Vuillelme Huser, commandeur de S.Jean, et Hensli Huse, bgs.de Fribourg, sont témoins d'une remise de Hefs sis à Schwarzenbourg par Hensli dit Helfenstein en faveur de Pierre et de Françoise, enfants d'Aymon de Clérye et de feu Elsine, soeur dudit Hensli de Helfenstein, 23.I.1383 (84 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.112 v.)

- 1383/84 Hensli Huse, fils de feu Jehan Huser, bgs.de Fribourg, accense à Anine dite Vogtz, de Galteren, ffeu Pierre, toute sa maison sise au village de Galteren, contre un cens annuel de 5 s. laus, 1 poule et 1 poulet payables à la S.André apôtre, 13.II.1383 (84 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.115)
- 1384 Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, est caution d'un emprunt de 12 fl.d'or contracté par Cono dit Golchi, bgs.de Fribourg, envers Jacob de Alterswile, bgs.de Fribourg, 2.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.120 v.)
N.B. C'est la première fois qu'il est qualifié de donzel.
- 1384 Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Jacob de Alterswile la somme de 13 florins, 2.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.120 v.)
- 1384 Hensli Huser, donzel, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Vuillelme de Louppen, bgs.de Fribourg, 23 fl.d'or pour achat d'un roncain payable à la S.Jacques apôtre prochaine, ou, s'il ne possède pas de florins, il payera 14 sols laus.par florin, 2.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.120.v.)
- 1384 Hensli H. est témoin d'une reconnaissance de dette de Nicolaus de Berg, donzel, en faveur de Frère Gyliano, 17.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.122 v.)
- 1384 Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, est l'une des cautions lors d'un emprunt de 31 florins d'or, contracté par Hensli de Thüdingen auprès de Fr.Giliano dit de Keppenbach, commandeur de S.Jean à Trinstetten au diocèse de Constance, 17.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.122 v.)
- 1384 Hensli Huss, donzel, bgs.de Fribourg, est l'un des témoins d'une reconnaissance de dette de Frère Vuillelme Huser, commandeur de S.Jean, en faveur d'Henri Ressler et de sa femme Néssa, 18.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.123)
- 1384 Hensli Husers, ffeu Jehan, bgs.de Fribourg, du consentement de Frouwine, veuve de Pierre Scherrers de Tützenberg, sa cousine, et de Trina et Amelète, filles de ladite Frouwine, confesse que Jehan dit de Nova Domo
23.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.124)
- 1384 Henri dit de Somerow, tanneur, ffeu Jacques, bgs.de Berne, prête reconnaissance, soit tient en fiéf de Hensli Husers, donzel, ffeu Jehan H., pour 5 parts de la dime du village et territoire de Umbrechtzriet, 3.V.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.126)
- 1384 Jehan dit de Balterswile, charpentier, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensli Husers, bgs.de Fribourg, 22 lb.10 s.Baus. pour achat de la coupe de la moitié de sa forêt sise à Zellenried 18.V.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.127 v.)

- 1384/85 Jehan de Balterswile, bgs.de Fribourg, confesse qu'il a acheté à Hensli Musers, ffeu Jehan, la moitié de la coupe de sa forêt de Selisried, moitié qu'il a revendue, du consentement de son fils Jost, pour 15 lb.laus. à Jaquet Bonarma et à Uldric Chappalet, 10.I.1384 (85 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.144)
- 1384/85 Hensli Musers, ffeu Jehan, bgs.de Fribourg, vend à Jaquet Bonarma et à Uldriot Chappalet, foulons, bgs.de Fribourg, le quart de la coupe de son bois de Zellenrid; à cet effet, ils doivent recevoir de Hensli Musers la somme de 14 lb.laus., 6.II.1384 (85 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.147 et 147 v.)
- 1385 Hensli Musers, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Chunzinus im Hoff, ffeu Burinus, résidant à Alterwil, 16 lb.laus. pour la dot d'Anne, femme de Chunzinus, cousine de Hensli et fille de Frouwine Scherrers, 29.IV.1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.159)
- 1385 Hensli Musers, ffeu Jehan, bgs.de Fribourg, confesse que Cono Golchi, bgs.de Fribourg, tient de Maître Saloman de Vizou, le juif, bgs.de Fribourg, 10 lb.laus. que Hensli a reçues de Cono, 5.V.1385 (AEF: Reg.Not.1009, fo.161)
- 1392 Hensli H., ffeu Jehan, possède la moitié de la collature de Guin, 13.VII.1392 (PAD VII p.85)
- +av.1396 Feu Anna de Rarogne, fille de Jehan, avait été la femme du donzel Hensli Muser, de Fribourg, 18.III.1396 (Hauser, Freiherren von Raron, dans Schweiz.Studien für Geschichtswissenschaft, VIII p.536 n.)
- 1398 Hensli fils de Jehan Muser et Pierre d'Avenches fils de Pierre Mayoris sont cautions auprès de Jehan Cordery, fils de Jehan l'aîné, dans une gardance de am faite par Girard d'Estavayer et dont le codébiteur principal est Théobald de Montagny, 8.VI.1398 (AEF: Hôpital I, 102)
- 1398/99 Hensli Musers, donzel, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Vuillelme de Thüdingen, donzel, bgs.de Fribourg, 27½ écus de bon or au coin du Roi de France, remboursables à la S.André prochaine, 9.I.1398 (99n.s.) (AEF: Reg.Nét.15, fo.1)
- 1398/99 Vuillelme Wincklers, de Octerspèrg, et d'autres, reconnaissent devoir à Jehan Muser, donzel, bgs.de Fribourg, 26 lb.laus. remboursables en deux termes, 1.III.1398 (99 n.s.) (AEF: Reg.Not.15, fo.15 v.)
- 1399 Jehan Muser, donzel, bgs.de Fribourg, ffeu Jehan, donzel, du consentement d'Alexie sa femme, vend en pur, libre et franc alleu à Kuntzi Retich, forgeron, bgs.de Fribourg, et à Itha sa femme, toute une maison sise à Fribourg, de l'autre côté de la Sarine, à la Planche supérieure, sur le rocher vers la Sarine, pour le prix de 115 lb.laus., 4.IV.1399 (AEF: Reg.Not.15, fo.24)

- 1399/1400 Hensli Husers, donzel, ffeu le donzel Jehan H., délivre une quittance à Mehamnète de Lanton, veuve de Pierre de Lanton, bgs.de Fribourg, 17.II.1399 (1400 n.s.) (AEF: Reg.Not.15, fo.91)
- 1400 Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Frère Vuillaume Felgen, commandeur de S.Jean de Fribourg, et à ses héritiers 32 lb.2sols et 6 den.laus., payables à la prochaine fête de l'Assomption; ses garants sont Jehan de Helfenstein, donzel résidant à Schwarzenbourg, et Hensli Motzo, bgs. de Fribourg; 9.V.1400 (AEF: Reg.Not.15, fo.113 v.)
- 1400 Hensli de Endlisperg, donzel, bgs.de Fribourg, ffeu Jehan, porteur des fiefs de Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, concède, au nom dudit Hensli Husers, à Pierre Ader Ecka, bgs. de Fribourg, résidant "Uff der Ecka", divers fiefs, terres et possessions rière Uff der Ecka, dont un tènement sis audit lieu, 19.VI.1400 (AEF: Reg.Not.15, fo.120)
- 1400 Hensli Huser, donzel, bgs.de Fribourg, concède à Ulli dem Weber, bgs.de Fribourg, en fief direct et plain le quart de la grande dime du village et territoire d'Uschenwile; Ulli W. reconnaît avoir reçu en fief de Hensli ladite dime;19.VI.1400 (AEF: Reg.Not.15, fo.120 v.)
- 1400 Hensli Huser, donzel, bgs.de Fribourg, donne une garantie au Commandeur de S.Jean, Vuillaume Velga, pour le payement d'un cens de 62 sols et 6 den.laus., Lendemain des SS.Symon et Jude (29.X) 1400 (AEF: Commanderie 91.- FGB XVIII p.32, No. 98)
- 1400 Hensli de Endlisperg, donzel, bgs.de Fribourg, porteur des fiefs de Hensli Husers, confesse que ce dernier tient de Frère Vuillaume Felgen, commandeur de S.Jean de Fribourg, 32 lb.laus., Lendemain des SS.Symon et Jude (29.X) 1400 (AEF: Reg.Not.15, fo.143)
- 1401 Hensli Motzo, Jacob de Praroman teinturier, Hensli Husers et Jehan Helfenstein, donzel, bgs.de Fribourg, donnent des garanties à Jehan de Praroman, frère dudit Jacob, 9.VIII.1401, (AEF: Reg.Not.15, fo.212)
- 1401 Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, est garant d'une dette de 80 muids de grains de Jehan de Tanne, résidant à Anstorf, envers Hensli Felgen junior et Nicolas son frère, Samedi avant S.Michel archange 1401 (AEF: Reg.Not.15, fo.222)
- 1401/02 Jehan Stiger, meunier, et Angelète son "ancilla" reconnaissent devoir ~~mit~~ solidairement à Jehan Huser, donzel, bgs.de Fribourg, 6 lb. 10 sols laus. remboursables en deux annuités, 15.I.1401 (1402 n.s.) (AEF: Reg.Not.15, fo.246 v.)

- 1402 Jehan Muser, donzel, ffeu Jehan Muser, donzel, bgs.de Fribourg, vend en rief direct à Henri et Jehan Galmos, résidant audit lieu, en la paroisse de Guib, bgs.de Fribourg, une partie de la grande dîme de Galmos, pour le prix de 155 lb.laus., 5.VIII.1402 (AEF: Reg.Not.13, fo.41)
- 1403 Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, confesse devoir à Henri Spenly, écrivain, bgs.de Fribourg, 21 lb.laus. remboursables à la S.André ap.prochaine, 28.III.1403 (AEF: Reg.Not.13, fo.88)
- 1403 Vuillelme de Chüdingen, donzel, bgs.de Fribourg, passe quit-tance en faveur de Jehan Muser, donzel, ffeu Jehan, bgs.de Fribourg, pour tout ce qu'il lui devait à ce jour, Vigile de Pâques (14.IV) 1403 (AEF: Reg.Not.13, fo.92)
- 1403/04 Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, vend en alleu à Pierre Ecken de Galmos, y résidant, en la paroisse de Guin, ses terres et possessions sises au territoire de Heckenwile, pour le prix de 14 lb., 3.III.1403 (1404 n.s.) (AEF: Reg.Not.13, fo.151)
- 1404 Jehan dit Nofen, de Swendz, en la paroisse de Tavel, reconnaît devoir à Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, 2 lb.laus., rem-boursables à la S.Martin d'hiver prochaine 20 sols, et le sol-de à la fête de la Nativité de S.Jean-Baptiste, Vigile des Ss.Pierre et Paul 1404 (AEF: Reg.Not.13, fo.173 v.)
- 1404 Hensli et Rodolphe de Duens, frères, donzels, ffeu Rodolphe, bgs.de Fribourg, vendent en pur et franc alleu à Hensli H., bgs.de Fribourg, un tènement sis à Venringen, en la paroisse de Bösingen, ainsi que la moitié du droit de patronage de l'église de Guin, pour le prix de 342 lb.laus., 2.VII.1404 (AEF: Augustins 2 /répert.)- PAD Guin p.85)
- 1404 Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, vend en pur, libre et franc alleu à Anne de Banwaren, résidant à Litznastorf, en la paroisse de Bösingen, et à Heintzinus son fils bâtard, un tènement sis au village, territoire, fins et fenage de Venringen, pour le prix de 75 lb.laus., 30.VIII.1404; Les acheteurs reconnaissent devoir à Jehan Muser encore 70 lb. laus. payables à la S.André prochaine, Samedi av.S.Michel ar-change 1404; Ce solde a été payé à la S.Nicolas (6.XII) 1404. (AEF: Reg.Not.13, fo.183)
- 1404 Jehan Muser est donné comme patron de l'église de Villars-le-Terroire (v.s/Glâne), 16.XI.1404 (AEF: Reg.Not.13, fo.198 v.)
- 1404 Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Pierre Steinberger de Nuremberg, marchand, et à Henslinus Motzen, bgs.de Fribourg, 6 écus de bon or au coin du roi de France, remboursables à la prochaine fête de la Purification de la vierge Marie, Samedi av. Ste.(Lucie?) 1404 (AEF: Reg.Not.13, fo.204)

- 1404 Dom Hugo, curé de l'église de Guin, et Jehan Huser, donzel, bgs.de Fribourg, patron de cette église, donnent quittance à Vuillelme Malchi, bgs.de Fribourg, maître de la fabrique de S.Nicolas, comme exécuteur testamentaire de D.Chunrad de Bévilar, jadis curé de Guin, 2.XII.1404 (AEF: Reg.Not.13, fo.201 v.)
- 1405 Henss Huse, bgs.et résidant à Fribourg, est garant d'une dette de D.Hugo, curé de Muens, pour achat de vin dont ledit Hanss avait reçu la moitié, 27.III.1405 (AEF: Reg.Not.3433, fo.216 v.)
- 1405 D.Conrad, curé de Vilar-le-Terroir, du consentement de Hensli Huser, donzel, patron de cette église, amodie, pour la vie de D.Conrad, la cure de Vilar à D.Ulrich Kunst, prêtre, agissant à son nom et pour son compte, 9.IV.1405 (AEF: Reg.Not.14, fo.6)
- 1405 Hensli dit Stultz, résidant en la paroisse de Tavel, reconnaît devoir à Jehan Huser, donzel, bgs.de Fribourg, 5 lb.laus. remboursables en plusieurs acomptes, 24.XII.1405 (AEF: Reg.Not.14, fo.62 v.)
- 1406 Hensli Huser, donzel, ffeu Jehan, bgs.de Fribourg, en considération de l'anniversaire que l'on célébrera après sa mort en l'église des Augustins, donne à ce couvent son droit de patronage aux églises de Villars-s/Glâne et de Guin, 3.X.1406 (PAD Villars p.96, VII p.85-86.- AEF: Augustins 4 /répert.) et X 3
- 1406 Hensli H., donzel, bgs.de Fribourg, vend et concède à Hensli Furer, bgs.de Fribourg, toute sa dime de Stade près Fribourg, pour l'espace de 2 ans à partir de la Ste.Valpurgie prochaine, pour le prix de 14 lb.laus. payables 1 moitié chaque année, 5.X.1406 (AEF: Reg.Not.14, fo.131 v.)
- 1406 Hensli Musers, donzel, bgs.de Fribourg, confesse que le Prieur et le couvent des Augustins lui devaient 300 lb.laus., dont 100 lui ont été versées par Hensli Felga senior, bgs.de Fribourg, 15.X.1406 (AEF: Reg.Not.14, fo.132 v.)
- 1407 Hensli Musers, donzel, bgs.de Fribourg, confesse que le Prieur et le couvent des Augustins lui doivent 100 lb.laus. et qu'il en a reçu, par les mains de Nicolas Felgen, donzel, bgs.de Fribourg, 80 lb.laus., dont quittance, 27.IV.1407 (AEF: Reg.Not.14, fo.176)
- 1407 Hensli Musers, donzel, bgs.de Fribourg, confesse avoir reçu 10 lb.laus. de Nicolas Felg en et ce pour le compte du couvent des Augustins, 14.VII.1407 (AEF: Reg.Not.14, fo.197 v.)

- 1408 Hensli H., donzel, bgs.de Fribourg, confesse avoir reçu, par l'entremise de Nicolas Felgen, donzel, bgs.de Fribourg, 150 lb.laus. que lui devaient le prieur et le couvent des Augustins, Veille de Pâques 1408 (AEF: Reg.Not.14, fo.238 v.)
- 1408 François Schonevez, donzel, bgs.de Corbières et y résidant, et Françoise sa femme font savoir que Nycholaus Chénens et Hensli Huser, bgs.de Fribourg, ont cédé à Richard Sautier, donzel de Corbières, divers biens ayant appartenu à Hensli de Helfenstein, 15.X.1408 (AEF: Reg.Not.45, fo.89)
- 1409 Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, vend et concède à Henslin Furer et à Jennynus Schipler, bgs.de Fribourg, toute sa dime de Stades près de Fribourg, pour la durée de 3 ans et pour le prix de 18 lb.laus., 19.V.1409 (AEF: Reg.Not.16, fo.82 v.)
- 1412 Jehan H., donzel, bgs.de Fribourg, vend et concède à Ulli Gtschis, cordonnier, bgs.de Fribourg, sa dime de Stades près de Fribourg, soit la récolte de 3 années; Ulli reconnaît devoir à Jehan H. ces 18 lb.laus., payables 6 lb.à la prochaine Nativité de S.Jean-Baptiste, 6 lb. une année après, et le solde un an plus tard, 30.IV.1412 (AEF: Reg.Not.18, fo.79 v.)
- 1416/17 Hensli Husers, donzel, bgs.de Fribourg, concède et inféode à Pierre vom Nüwenhus, y résidant, feu Jehan, un tènement sis en la paroisse de Dirlaret et tenu par Henri Furers contre un cens annuel de 4 lb.laus. payables à la S.André, 27.II.1416 (1417 n.s.) (AEF: Reg.Not.17, fo.142)
- 1419 Hensli Huser, fils de Jehan Husers, donzel, bgs.de Fribourg, concède à Hensli zur Flû, cordonnier, bgs.de Fribourg, pour 3 ans à partir de ce jour, toute sa dime de Stades pour le prix (annuel?) de 7 lb.laus., 18.IV.1419 (AEF: Reg.Not.17, fo.262)
- 1421 Jehan Huser, donzel, bgs.de Fribourg, résidant à Guin, donne pour le repos de son Ame et de celle de ses prédécesseurs, à l'église de Guin, un cens de 3 sols et 6 den.laus., 11.IV.1421 (AEF: Reg.Not.19, fo.77)
- 1421 Jehan Huser, donzel, bgs.de Fribourg, résidant à Guin, lègue une rente à une fondation que les paroissiens de Guin avaient érigée en l'église dudit lieu en faveur des défunts, 14.XII.1421 (PAD Guin p.88)
- +av.1439 Jacob de Endlisperg, donzel, bgs.de Fribourg, en tant que porteur des fiefs de feu Hensillinus Huser, donzel, bgs.de Fribourg, concède en fief teutonique, plain et direct, à Conon Krommo, résidant à Gelmus en la paroisse de Guin, deux parts de la grande dime de Galmus, 20.IV.1439 (AEF: Reg.Not.3349, fo.185)

- (1440) Jacob de Endlisperg, donzel, bgs.de Fribourg, en tant que porteur des fiefs de feu Hensli Huser, bgs.de Fribourg, fait savoir que feu Jehan Sibillion, bgs.de Fribourg, a reçu dudit Hensli Huser la dfme dou Phat et la lui a inféodée, avec Jehan Bracza, bgs.de Fribourb, neveu et héritier dudit Sibillion dont il porte les fiefs et que ledit Jacob de E. lui inféode, 26.VII (1440, année déchirée) (AEF: Reg.Not.61, fo.135)

- 1383/84 Frère Vuillelme Huser reconnaît devoir à Maître Salomon, juif, 40 fl.d'or raris par Henri Ressler et par sa femme Nésa H., 8.I.1383 (1384 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.111 v.)
- 1383/84 Henri Ressler, notaire de la Curie de Hâle, et Nésa sa femme, fille de Jehan Husers, bgs.de Fribourg, reconnaissent avoir reçu de Frère Vuillelme Huse, commandeur de S.Jean, neveu (sic, pour oncle!) de Nesa, 60 florins d'or en acompte sur une dette de 200 florins, dont quittance, 8.I.1383 (1384 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.111 v.)
- 1383/84 Henri Ressler, notaire de la Curie de Hâle, et Nésa sa femme, fille de feu Jehan Husers, bgs.de Fribourg, reconnaissent devoir à Rodolphe dit Wiprech, hôte et bgs.de Berne, 164 lb. de monnaie blanche et 18 florins d'or, remboursables à la Ste.Valpurgé prochaine 30 fl., et le solde à la S.Jacques, 1.II.1383 (1384 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.113 v.)
- 1384 Jehan Richo, ffeu Jacob, bgs.de Fribourg, du consentement de Frère Vuillelme Huser, commandeur de S.Jean, fait cession à Frère Vuillelme Velga, de l'Ordre de S.Jean, et à Henri Ressler, notaire de la Curie de Hâle, procureur de sa femme Nésa fille de feu Jehan Husers, d'une certaine lettre écrite en allemand, 18.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.123)
- 1384 Frère Vuillelme Huser, commandeur de S.Jean, reconaît devoir à Henri Ressler et à sa femme Nésa 95 florins d'or et 7 sols laus. remboursables à la prochaine S.André apôtre, 18.IV.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.123)
- 1384 Frère Vuillelme Huser, commandeur de S.Jean de Fribourg, confesse que Henri Ressler, notaire de la Curie de Hâle, et Nésa sa femme, nièce dudit Fr.Vuillelme, 8.VI.1384 (AEF: Reg.Not.1009, fo.129 v.)
- 1384/85 Henri Metz (sic), mari de Nésa, fille de feu Jehan Huse, bgs. de Fribourg, confesse avoir reçu 50 florins d'or de Frère Vuillelme Huse, commandeur de S.Jean, et 20 fl.d'or de Frère Vuillelme Velga, du même ordre, 8.I.1384 (1385 n.s.) (AEF: Reg.Not.1009, fo.148)

1405 Pierre Labus, bgs.de Fribourg, et Berthe sa femme déclarent qu'ils ont vendu à Niclinus de Heitenwile leur verger du Stadtberg, sis à côté de celui que Hensli Fleko tient de Richard Muser, 12.VII.1405 (RDF VI, p.74)

1461 Jehan Rossel, de Lovens en la paroisse d'Onnens, reconnaît devoir à Jehan Huser, pelletier, bgs.de Fribourg, 9 florins d'or du Rhin pour achat d'un cheval payable à la moitié à la S.Pierre prochaine, et le solde à la Toussaint suivante,
4.VII.1461 (AEF: Reg.Not.48, fo.109)

- 1424 D.Vuillaume Huser représente le boucher Hensli Huser dans le différend survenu entre ce dernier et le couvent des Augustins de Fribourg, au sujet du droit de patronage de l'église de Villars-sur-Glâne; à la suite d'un arbitrage, le couvent devait nommer D.Vuillaume Huser à la première place vacante survenant à la cure de Villars ou à celle de ~~Villar~~ Guin; cet arbitrage est daté du 18.IV.1424 (PAD Guin p.86.- AEF: Augustins 6 / répertoire).
- 1428 Pierre Divitis, donzel, bgs.de Fribourg, vend à D.Vuillaume H. et à Humbert Parchiminare, prêtres, agissant au nom des chapelains de S.Nicolas de Fribourg, un cens de 60 s.laus. pour le prix de 60 lb.laus., 20.V.1428; le droit de rachat est accordé le lendemain (AEF: Reg.Not.29, fo.183 v. et 184)
- 1442 De l'autorité de l'Official de La Curie de Lausanne, Pierre d'Avenches, prêtre, résidant à Fribourg, devra verser à Pâques prochain, à Dom Vuillaume Huser, prêtre de Fribourg, 8 lb.et 10 sols laus. pour achat d'un bréviaire, 7.VIII.1442 (AEF: Reg.Not.37, fo.231)
- 1442 Guilliiermin de Hucques, comme tuteur et gouverneur de Pierre, fils mineur de feu, vend à Dom Vuillaume Huser, prêtre, prieur de la Confrérie de la Conception de la Vierge Marie, un cens de 10 sols laus., en paiement d'un legs de 10 lb.laus. d'Antoinette veuve de Pierre Gambach, 6.IX.1442 (AEF: Reg.Not.37, fo.241 v.)
- 1442 D.Vuillaume Huser est prieur de la Confrérie de la Conception de la Vierge Marie de Fribourg, 25.X.1442 (AEF: Reg.Not.56, fo.82)
- 1443/44 La cure de Guin étant devenue vacante, Hensli Huser, boucher, demande, conformément à la sentence de 1424 (v.oi-dessus) que Dom Vuillaume Huser soit nommé à ce bénéfice, 12.III.1443 (44 n.s?) (PAD Guin p.86.- AEF: Augustins 8/répert)
- 1443 Erhard Sporer, de Zabron, bgs.de Fribourg, du consentement d'Elsine sa femme et d'Aguelète sa fille, vend à D.Vuillaume Huser, curé de Guin, prieur de la Confrérie de la Conception de la Vierge Marie de Fribourg, un cens de 40 sols laus. payable à la S.Pierre et assigné sur sa maison des Nouveaux Hôpitaux, pour le prix de 40 lb.laus.; le droit de rachat est accordé; 1.VIII.1443 (AEF: Reg.Not.37, fo.397 v.)
- 1444 D.Vuillaume Huser, curé de Guin, vend en alleu à D.Nicod dou Chastel, prêtre résidant à Fribourg, un jardin sis à Fribourg "eis curtils novels", pour le prix de 131 lb.laus., 18.V.1444 (AEF: Reg.Not.37, fo.501 v.)
- 1444 Frère Jehan Cesaris, gardien des Cordeliers, reconnaît avoir reçu, pour son couvent, de Don Vuillaume Huser, curé de Guin, la somme de 60 sols laus., 19.VI.1444 (AEF: Reg.Not.37, fo.513 v.)

- 1444 F.Jehan Vendeir et D.Humbert Parchiminarre, prêtres, corame procureurs du Clergé de S.Nicolas, délivrent à D.Vuillelme H., curé de Guin, une quittance pour un cens grevant sa maison, 19.VI.1444 (AEF: Reg.Not.37, fo.515)
- 1447 D.Vuillelme Huser, curé de Guin, concède et amodie à Hensli Hudersie, de Guin, toute sa dime du village et territoire de Guin, 1.VI.1447 (AEF: Reg.Not.38, fo.133 v.)
- 1447 Jehan Nilschi, de Fribourg, reconnaît devoir à Vuillelme Huser, curé de Guin, 76 sols frib. pour achat de blé payable à la prochaine fête de la Purification de la Vierge Marie; à son tour, Jehan Sarrallière reconnaît lui devoir, pour la même raison, 66 sols frib; 29.X.1447 (AEF: Reg.Not.38, fo.173 v.)
- 1448/49 D.Vuillelme Huser, curé de Guin (Duens), résidant à Fribourg, vend à D.Nicod dou Chastel, prêtre, prieur de la Confrérie de la Conception de la Vierge Marie de Fribourg,, et pour le compte de ladite Confrérie, un cens de 20 sols frib. pour le prix de 20 lb.frib., 13.I.1448 (1449 n.s.) (AEF: Reg.Not.38, fo.281)
- 1448/49 Jehan ffeu Jehan Bergié, bgs.de Fribourg, du consentement de Jehannète sa femme, vend pour 100 lb.frib. une assignation de 100 sols frib. à Vuillelme Huser et Jehan Couchet, prêtres, procureurs du Clergé de S.Nicolas, 6.III.1448 (1449 n.s.) Le même jour le droit de rachat est accordé, (AEF: Reg.Not.38, fo.295 v. et 297)
- 1450 D.Vuillelme Huser, curé de Guin, est vice-doyen de Fribourg, 28.I.1450 n.s. (AEF: Reg.Not.38, fo.359 v.)
- 1450 D.Pierre Buquin, curé d'Épendes, rocnaît devoir à Vuillelme Huser, curé de Guin, 1 muid de bon froment livrable à la S. Martin d'hiver, 17.IV.1450 (AEF: Reg.Not.38, fo.425)
- 1450/51 D.Vuillelme Huser, curé de Guin, agissant pour cette paroisse, passe un contrat avec Guenzinus Stoss, charpentier de Fribourg, 14.I.1450 (1451 n.s.) (AEF: Reg.Not.39, fo.46 v.)
- 1451 Pierre dou Visinand, cordonnier, bgs.de Fribourg, donne perpétuellement à D.Vuillelme Huser, curé de Duens et chapelain de S.Nicolas de Fribourg, et procureur de la Confrérie des SS. Fabien et Sébastien, pour le compte de cette dernière, un cens perpétuel de 6 deniers payable à la S.André et assigné sur sa maison sise aux Hôpitaux, 25.VI.1451 (AEF: Reg.Not.56, fo.170)
- 1451 Jehan Aigre, de Fribourg, nomme D.Vuillelme Huser comme chapelain de l'autel S.Étienne, en l'église S.Nicolas de Fribourg, 30.VI.1451 (PAD Guin p.113)
- 1451 Jehan Chaucy, bgs.de Fribourg, et Anthonie sa femme vendent en alleu à D.Vuillelme H., curé de Duens, chapelain de S.Nicolas et procureur de la Confrérie des SS.Fabien et Sébastien, un cens de 13 sols bons, pour le prix de 13 lb.laus.bonnes 17.VII.1451 (AEF: Reg.Not.56, fo.173)

- 1451-55 D.Vuillielme Huser fut curé de Fribourg de 1451 à 1455 (PAD Fribourg, p.358)
- 1451 D.Vuillielme Huser, curé de Fribourg, passe une convention avec Georges dit Swartz, d'Ulm, résidant à Zofingue, et avec Agnelète, soeur dudit Georges, au sujet du testament de feu Dom Jehan Nigri, curé de Fribourg, 27.XI.1451 (AEF: Reg.Not.56, fo.180)
- 1452 A la réquisition de l'Official de la Curie de Lausanne, Jean Favre et Françoise sa femme, de la paroisse de Lentigny, doivent livrer à D.Vuillielme Huser, curé de Fribourg, 10 coupes de froment, mesure de Fribourg, 9.XII.1452 (AEF: Reg.Not.39, fo.236 v.)
- 1453/54 Heintzlinus Trinchen, d'Arconciel, frere Jehan Trinchen, reconnaît devoir à D.Vuillielme Huser, curé de S.Nicolas, un cens de 6 sols frib.; de plus, il reconnaît lui devoir 4 lb. frib. pour cens arriérés, payables à la Ste.Valpurgie proch. 5.II.1453)1454 n.s.) (AEF: Reg.Not.40, fo.39 v. et 40)
- 1453/54 Jehan dou Teif, de la paroisse de Matran, reconnaît devoir à D.Vuillielme Huser, curé de Fribourg, 11 lb.et 13 sols frib., remboursables à la prochaine S.André apôtre, 16.II.1453 (54 n.s.) (AEF: Reg.Not.40, fo.41 v.)
- 1453 D.Vuillielme Huser, curé de Fribourg, passe une convention avec Jehan Garbach, bgs.de Fribourg, 27.III/30.V.1453 (AEF: Reg.Not.56, fo.209)
- 1453 Anginnèse, femme de Niquilius Muliberg, sartor, résidant à Fribourg, et Walther Mercier, père de ladit Anginnèse, confessent avoir reçu de Vuillielme Huser, curé de Fribourg, 20 lb.frib. données par feu D.Jehan Vendeir, prêtre, à ladite Anginnèse, 28.IV.1453 (AEF: Reg.Not.39, fo.265)
- 1454/55 D.Nicod dou Chastel, prêtre, recteur de l'Hôpital, vend à D.Vuillielme Huser, curé de S.Nicolas, un jardin sis à Fribourg "eis curtils novez", pour le prix de 1 lb.et 16 sols frib. 11.III.1454 (1455 n.s.); Ledit Nicod confesse avoir reçu de D.Vuillielme H. 20 lb.frib. en déduction de qu'il lui devait, dont quittance, 18.IV.1455 (AEF: Reg.Not.40, fo.108 v.et 109)
- 1455 D.Nicod dou Chastel, prêtre, confesse avoir reçu de Dom Vuillielme Huser, curé de Fribourg, 15 lb.frib. en déduction de plus grande somme, 18.XI.1455 (AEF: Reg.Not.40, fo.131)
- 1439/40 Jaquet Passaplan alias de Laporta, bgs.de Fribourg, vend en alleu à D.Vuillielme Huser, prêtre, bgs.de Fribourg, en tant que prier de la Confrérie de S.Martin de Fribourg, 1 cens de 15 sols fribourgeois, pour le prix de 15 lb.frib., cens assigné à la S.Michel archange sur 3 poses de terre sises au lieu dit "eis Vignies", 2.I.1439 (1440 n.s.) Le droit de rachat est accordé (AEF: Reg.Not.50, fo.37 v. et 38)

- 1441 Bernhard Calige, notaire, bgs.de Fribourg, confesse devoir à Mermet Arsent, bgs.de Fribourg, 100 lb.frib., pour cautionnement en faveur de D.Vuillaume Huser, somme payable à la prochaine fête de Pâques, Jeudi ap.S.Georges 1441 (AEF: Reg.Not.50, fo.53 v.)
- 1441 Alexie fille de feu Ulric Manot, bgs.de Fribourb, de l'autorité de Pierre Ebis, marchand, bgs.de Fribourg, son avoué, reconnaît devoir à D.Vuillaume Huser, prêtre, la somme de 8 lb.et 5 sols remboursable la moitié au Carnaval laïc prochaib et le solde à Pâques, 18.XII.14441 (AEF: Reg.Not.42, fo.145 v.)
- 1442 D.Vuillaume Huser est prier de la Confrérie de S.Nicolas et reçoit endite Confrérie Frère Guillaume de Vufflens, de l'Odre de S.Jean de Jérusalem qui devra payer audit prier, pour sa réception, la somme de 20 sols, 14.V.1442 (AEF: Reg.Not.50, fo.77)
- (1443) Erhard Sporer, de Zabrou, bgs.de Fribourg, vend à D.Vuillaume Huser, curé de Guin, un cens de 40 sols laus. pour le prix de 40 lb.laus., cens payable à la S.Pierre aux Liens et assigné sur sa maison sise à Fribourg, aux Nouveaux Hôpitaux ainsi que sur d'autres biens, s.d.(29.VII.1443) (AEF: Reg.Not.42, fo.273)
- 1444 D.Vuillaume H., curé de Guin, vend en alleu à D.Nicod dou Chastel, prêtre de Fribourg, tout son gerdil sis à Fribourg aux "Curtils novels", pour le prix de 131 lb.laus., 18.V.1444 (AEF: Reg.Not.43, fo.45)
- 1444 François dit Mörÿ alias deis Frares, bgs.de Fribourg, du consentement de Johannète sa femme et de Johaunète sa fille, vend en pur, libre et franc alleu à D.Vuillaume Huser, curé de Duens, bgs.de Fribourg, toute sa maison sise à Fribourg, vers la Porte de Morat, entre la maison de D.Pierre Porter, prêtre, et celle d'Agnelète Mérité(?), moniale à la Maigrange, pour le prix de 155 lb.laus. que l'acheteur reconnaît lui devoir, 18/19.V.1444 (AEF: Reg.Not.90, fo.54v et 55)
- 1444 Frère Jehan Césarís, gardien des Frères Mineurs de Fribourg, confesse avoir reçu de D.Vuillaume Huser, curé de Guin, la somme de 60 sols laus.coursables à Fribourg, 19.VI.1444 (AEF: Reg.Not.43, fo.49)
- 1444 D.Jehan Vendetr, en tant que procureur du Clergé de S.Nicolas de Fribourg, donne quittance à D.Vuillaume Huser, curé de Guin, pour un cens de 2 sols laus., 19.VI.1444 (AEF: Reg.Not.43, fo.49v.)
- 1444 Alexie veuve de Jehan Trévaul, barbier, bgs.de Fribourg, vend à D.Vuillaume Huser, curé de Duens, tout son grenier sis vers S.Jehan, sur un chesal de ladite église, pour le prix de 20 lb. laus., dont il reconnaît devoir encore 4 lb.payables à la fête de l'Epiphanie prochaine, 5.VIII.1444 (AEF: Reg.Not.90, fo.70)

- 1444 D.Pierre d'Avenches, prêtre, est sommé de verser dans les 8 jours à D.Vuillelme Huser, curé de Guin, les 76 sols laus. qu'il lui doit, 5.IX.1444 (AEF: Reg.Not.43, fo.59v.)
- 1445 D.Jehan Vigkinger(?), prêtre, reconnaît devoir à D.Vuillelme Huser, curé de Duens, la somme de 7 lb.et 12 sols laus remboursable à la prochaine fête de Pentecôte, 1.IX.1445 (AEF: Reg.Not.90, fo.165v.)
- 1448 Jehan Borgognon, d'Ependes, reconnaît devoir à D.Vuillelme H., curé de Guin, la somme de 3 florins du Rhin, pour solde de l'achat d'un cheval payable à la S.André prochaine, 29.IX.1448 (AEF: Reg.Not.50, fo.162 v.)
- 1449/50 Marguerite fille de feu Jehan Guyon, femme de Maître Conrard Krafft, secrétaire de Soleure, loue, au nom de son dit mari, à D.Vuillelme Huser, curé de Guin, toute sa grange sise devant la porte du Stades, avec jordi et jardin derrière et à côté, pour le terme de 4 ans à venir, contre une location annuelle de 70 sols, 9.III.1449 (1450 n.s.) (AEF: Reg.Not.50, fo.192)
- 1452/53 D.Vuillelme Huser, curé de Fribourg, vend en alleu à Pierre Bosset, tisserand, résidant à Fribourg, et à Grède sa femme toute sa maison de Fribourg, sise vers la Porte de Morat, avec jardin derrière pour le prix de 130 lb.frib.; les acheteurs reconnaissent lui devoir 77 lb.pour solde de ladite vente 17.I.1452 (1453 n.s.) (AEF: Reg.Not.50, fo.174 et 174 v.)
- v.1453-55 D.Vuillelme Huser, curé de S.Nicolas, passe un compromis avec Anthonie veuve de Willi Cortaneir, femme de Paul Losellier résidant à Fribourg, s.d. (vers 1453-55) (AEF: Reg.Not.55, vo.8 v.)
- 1454/55 D.Nicod dou Chastel, prêtre de Fribourg, vend en alleu à D.Vuillelme Huser, curé de Fribourg, tout son jatin sis aux "Curtils Novels", pour le prix de 141 lb.frib., sur lesquelles ledit curé reconnaît devoir encore 121 lb et 16 sols payables en 2 acomptes, 12.III.1454 (1455 n.s.) (AEF: Reg.Not.54, fo.47)
- 1455 D.Nicod dou Chastel, prêtre, reconnaît avoir reçu de dom Vuillelme Huser, curé de Fribourg, 15 lb. en acompte sur son dû, 17.XI.1455 (AEF: Reg.Not.54, fo.87 v.)
- 1455 D.Vuillelme Huser, curé de Fribourg, d'une part, et Anthonie veuve de Willi Cortaneir, épouse de Paul Losellier, d'autre part, passent une convention au sujet des biens et héritages relaissés par D.Jehan Vendeir, auxquels Anthonie prétendait, 11.XII.1455 (AEF: Reg.Not.51, fo.89 v.)
- 1455 D.Nicod dou Chastel, prêtre de Fribourg, reconnaît avoir reçu de disoret D.Vuillelme Huser, curé de ville de Fribourg, 15 lb.frib. en déduction de somme plus grande, 29.XII.1455 (AEF: Reg.Not.54, fo.93 v.)

- 1456 Paul dit Losellier, résidant à Fribourg, et Anthonie sa femme reconnaissent avoir reçu de D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg, la somme de 24 lb.frib., 1.VI.1456 (AEF: Reg.Not.53, fo.65) et 51, fo.107)
- 1456/57 Testament de vénérable D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg, qui demande que l'on fasse sa sépulture en l'église de S.Nicolas, en la tombe de la Confrérie de S.Martin; il institue héritière Agnès, femme de Pierre Huser, son bâtard, ainsi qu'Agneline et Jehan, enfants mineurs desdits Pierre et Agnès; il lègue à Ysabelle, sa nièce, et à ses enfants résidant à Bourg-en-Bresseun certain legs; il donne à Hensli Huser, boucher, bgs.de Fribourg, son cousin une coupe d'argent; enfin, il nomme exécuteur testamentaire Jacob Cudreffin, bgs.et conseiller de Fribourg, 14.III.1456 (1457 n.s.) (AEF: Reg.Not.5632, fo.19)
- + 1457 Pierre Huser, fils nourri de D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg, et Agnès sa femme reconnaissent devoir solidairement à D.Nicod du Chastel, prêtre, recteur de la chapelle de l'Hôpital, 7 lb.et et 7 sols frib. pour solde de l'achat d'un certain gerdil par ledit feu curé à D.Nicod, somme qu'ils payeront à Noël prochain, 31.V.1457 (AEF: Reg.Not.53, fo.97) et 51, fo.161)
N.B. Donc, D.Vuillaume mourut entre le 14.III. et le 31.V.1457
- 1457/58 Ysabelle, veuve de Jehan Taller, résidant à Fribourg, et Peterman leur fils reconnaissent avoir reçu de Pierre Faulcon, notaire, une certaine clause du testament de feu D.Vuillaume Huser, ancien curé de Fribourg, extrait à l'usage de ladite Ysabelle et de ses enfants, 25.I.1457 (1458 n.s.) (AED: Reg.Not.54, fo.107)

- 1423 Hensli Huser, boucher, feu Hensli H., reconnaît tenir à Bonn un cens de 13 sols et 4 den. laus. provenant des fiefs Tierstein vendus en 1419 à la ville de Fribourg, XI.1423 (RDF VII p.159.- ASHF XII p.57)
- 1424 Hensli H., fils adoptif de Hensli H. fait obstacle à la donation du patronage de l'église de Villars-sur-Glâne par son dit père en faveur du couvent des Augustins; il est cité officiellement à comparaître à cet effet, 18.I.1424 (a.Nat.) (PAD: Villars-sur-Glâne p.97)
- 1424 Bulle papale concernant la difficulté ci-dessus relative au patronage de l'église de Villars, survenue entre le couvent des Augustins et Hensli Huser, fils adoptif (filius assertus, filius assumptus) de Hensli Huser, 10.IV.1424 (AEF: Augustins X 4)
- 1424 Cette difficulté se termina par un arbitrage dans lequel Hensli H. était représenté par son parent Guillaume Huser; Hensli fut condamné à payer les frais du procès, à rendre aux Augustins les titres relatifs au droit de patronage et à confirmer les donations de son père; par contre, le couvent devait lui payer 40 livres et nommer Dom Guillaume Huser à la première place vacante de la cure de Villars ou de celle de Guin, mais Guillaume mourait avant une vacance, Hensli H. aurait le droit d'y nommer un curé, une fois seulement, 18.IV.1424 (AEF: Augustins 6 /répert./.- PAD Guin p.86)
- 1423/24 Hensli Huser, boucher, résidant à Fribourg, fils de feu Hensli Huser, donzel, bgs.de Fribourg, passe quittance en faveur de D.Hugo de Valangin, curé de Guin, pour tous les cens, dîmes et rentes de l'église de Guin, 14.III.1423 (1424 n.s.) (AEF: Reg.Not.19, fo.201)
- 1439 Nicod dit Puppon, Jehan Ferreires et Pierre Privi alias dou Mulin, bgs.de Fribourg, reconnaissent devoir solidairement 223 lb.laus. à Hensli Huser, boucher, bgs.de Fribourg, 31.XII.1439 (AEF: Reg.Not.34, fo.64 v.)
- 1443 Hensli H., boucher, bgs.de Fribourg, et Agnès sa femme vendent à Jehan Vendeir et à Humbert Parchimiarre, prêtres, agissant au nom des chapelains de S.Nicolas, un cens perpétuel de 40 s. laus., pour le prix de 40 lb.laus.; le même jour les droit de rachat est accordé; 10.X.1443 (AEF: Reg.Not.37, fo.421 v.et 423)
- 1444 Hensli Huser et Théobald Hengkina, bouchers, reconnaissent devoir solidairement à Jaquet Charboneyre, de Pont-en-Ogoz, la somme de 11 lb.et 14 sols laus., 20.XII.1444 (AEF: Reg.Not.56, fo.112)
- 1450 Pierre Fevray, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensli H. boucher, bgs.de Fribourg, 30 lb.frib. remboursables à la prochaine Purification de la Vierge Marie, 14.XI.1450 (AEF: Reg.Not.39, fo.22 v.)

- 1453 Claude Cordair, bgs.de Fribourg, loue et concède à Hensli Muser, bgs.de Fribourg, boucher, environ 3 poses de terre et 1 seytorée de pré "eis vignyes", au Schürenberg, pour la durée de 6 ans, et contre un cens annuel de 70 sols laus., 7.VI.1453 (AEP: Reg.Not.39, fo.279)
- 1456/57 Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Jacques de Mallie, tisserand, bgs.de Fribourg, la somme de 20 lb.10 sols frib., pour achat de laine, payable à Pâques prochain, 14.II.1456 (1457 n.s.) (AEP: Reg.Not.48, fo.4)
- 1458 Hermet Lorio, manoeuvre et sa femme reconnaissent devoir solidairement à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, 21 sols frib., remboursables à première réquisition, 24.IV.1458 (AEP: Reg.Not.48, fo.53 v.)
- 1458 Jehan Moyno, de Pérolles, reconnaît devoir à Hensli H., boucher, bgs.de Fribourg, 18 coupes de bon et pur froment livrables à la S.Martin d'hiver prochaine, 10.VI.1458 (AEP: Reg.Not.48, fo.59)
- 1458 Pierre Grant alias Misey, d'Avry en la paroisse de Matran, reconnaît devoir à Hensli Muser, 14 coupes de bon et pur froment, 11.VII.1458 (AEP: Reg.Not.48, fo.60)
- 1458 Jehan Moynoz, résidant à Pérolles, reconnaît devoir à Hensli Muser, boucher, 1 muid de bon et pur froment livrable à la S.Martin d'hiver prochaine, 12.VII.1458 (AEP: Reg.Not.48, fo.60)
- 1458 Pierre Martino, de Nuarlet le Teit, en la paroisse de Matran, reconnaît devoir à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, 3 coupes de bon et pur froment livrables à la S.Martin d'hiver prochaine, 26.VII.1458 (AEP: Reg.Not.48, fo.61)
- 1458 Pierre Joctet, d'Arconciel-la-Ville, reconnaît devoir à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, pour achat d'un jambon, la somme de 42 sols frib. payable à la S.Michel archange prochaine 31.VII.1458 (AEP: Reg.Not.48, fo.61)
- 1459 Hensli Muser et trois autres bouchers de Fribourg, bgs.et résidant à Fribourg, vendent à Pierre Heymen, tanneur, bgs. de Fribourg, leur "cheta" pour le prix de 40 sols frib., 12.VI.1459 (AEP: Reg.Not.48, fo.77)
- 1459 Hensli H., boucher, bgs.de Fribourg, et Ysabelle sa femme reconnaissent devoir solidairement à Jaquet de Mallie, tisserand, bgs.de Fribourg, la somme de 17 lb.et 7 sols frib., remboursable à la prochaine fête de l'Epiphanie, 12.XII.1459 (AEP: Reg.Not.48, fo.137 v.)
- 1459 Hensli H., boucher, bgs.de Fribourg, et Ysabelle sa femme reconnaissent devoir solidairement à Martin Wishaupt, bgs.de Bibrach, la somme de 20 lb.et 6 sols frib., remboursable à Pâques prochain, 18.XII.1459 (AEP: Reg.Not.48, fo.15)

- 1461 Jaquet Maley, sartor, et Agnelète sa femme, résidant à Fribourg, reconnaissent devoir solidairement à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, 1 coupe de bon froment livrable à la prochaine fête de l'Exaltation de la Ste.Croix, 24.IV.1461 (AEF: Reg.Not.48, fo.104)
- ~~1461~~ Jehan Rossel, de Lovens en la paroisse d'Onnens, reconnaît c'evoir à Jehan Muser -----
- 1461 Jaquet Marcofnye, de Grenilles, y résidant, paroisse de Farcvagny, reconnaît devoir à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, et à Ysabelle sa femme 1 muid de bon et pur froment livrable à la prochaine S.André apôtre, 14.VII.1461 (AEF: Reg.Not.48, fo.109 v.)
- 1461 Pierre Burrita, préparateur de drap. bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, pour solde de compte, 16 lb.frib. remboursables à première réquisition, 17.VII.1461 (AEF: Reg.Not.48, fo.109 v.)
- 1461 Peterman Aygre, teinturier, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, 27 lb.frib.rembour-sables à la Toussaint prochaine, 27.VII.1461 (AEF: Reg.Not.48, fo.110 v.)
- 1463 Hensli Muser, boucher, et Ysabelle sa femme reconnaissent devoir solidairement à Jaquet de Mallie 14 lb.frib.rembour-sables dans 1⁴ jours, 14.X.1463 (AEF: Reg.Not.48, fo.176)
- 1466 Gráda, veuve de Jacob Cudrefin, notaire, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensli H., boucher, bgs.de Fribourg, 50 lb.frib. remboursables à première réquisition, 1.X.1466 (AEF: Reg.Not.34, 2e.parte, fo.58)
- 1467 Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, vend en alleu à D. Pierre Frerodi, chapelain de Fribourg, sa maison sise aux Nouveaux Hôpitaux, pour le prix de 17 lb.6 s.et 8 den. 20.V.1467 (AEF: Reg.Not.34, 2e.parte fo.95 v.)
- 1468 Jehan Olivey, bgs.de Lausanne, reconnaît avoir reçu de Hensli Muser, bgs.de Fribourg, 33 livres de vieux cuivre, 16.IX.1468 (AEF: Reg.Not.34, fo.150 de la 2e.parte)
- 1469 Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, reconnaît avoir reçu de Jehan Bergier, bgs.de Fribourg, 10 lb.frib.en déduction de plus grande somme, 9.VIII.1469 (AEF: Reg.Not.98, fo.34 v.)
- 1471 Hensli Muser, boucher, bgs.de Fribourg, reconnaît avoir reçu de Jehan Bergier, bgs.de Fribourg, 100 sols frib. en acompte sur ce qui lui est dû pour l'achat d'une certaine maison, 23.IX.1471 (AEF: Reg.Not.98, fo.60 v.)
- +av.1474 Jehan Schwitzer, boucher, héritier universel de Hensli Muser, boucher, confesse avoir reçu de Frère Nicod Pictié, du cou-vent d'Hauterive, la somme de 24 lb.frib. en acompte sur ce qui lui est dû, 7.III.1474 (a.Nativ.) (AEF: Reg.Not.357, fo.108)

- 1446 Jacques V8guilli, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensilli Huser, boucher, bgs.de Fribourg, 8 lb.et 13 sols laus. remboursables à la prochaine fête de l'Exaltation de la Ste.Croix, 21.V.1446 (AEF: Reg.Not.90, fo.244 v.)
- 1449 Hensli Huser, boucher, est témoin d'une reconnaissance de dette de Vuillelme Chastel, bgs.de Fribourg, en faveur de Jacob de Praroman, 2.IV.1449 (AEF: Reg.Not.50, fo.173)
- 1449/50 Berhard Calige, notaire, bgs.de Fribourg, reconnaît devoir à Hensli Huser, boucher, 49 fl.du Rhin et 11 sols frib., somme remboursable par moitiés, à Pâques et à la Pentecôte prochaine, 13.II.1449 (1450 n.s.) (AEF: Reg.Not.50, fo.190)
- 1456/57 D.Vuillelme Huser, curé de Fribourg, lègue par testament une coupe d'argent à son cousin Hensli Huser, boucher, bgs.de Fribourg, 14.III.1456)1457 n.s.) (AEF: Reg.Not.5632, fo.19)
- 1443 Hensilinus Huser, boucher, bgs.de Fribourg, et Agnès sa femme vendent à Jehan Vendeir et à Humbert Jech...., prêtres, un cens de 40 sols pour le prix de 40 lb., cens apyable à la S.Martin; le droit de rachat est accordé, 10.X.1443 (AEF: Reg.Not.43, fo.3)
- 1460 Ysabelle veuve de Perrod Loriod, à présent femme de Hensli Huser, boucher, reconnaît avoir reçu de Jehan Bergier et de Jaquète sa femme, le montant de 100 sols en déduction de leur dette provenant de ~~xxxx datt~~ la vente de la maison dudit Loriod sise sur les Places, 7.X.1460 (AEF: Reg.Not.53, fo.205 v.)et 54, fo.265)
- 1470 Henslinus Huser, bgs.de Fribourg, en considération des nombreux bienfaits et services reçus de Hanso Switzer, lui donne entre vifs tous ses biens meubles et immeubles, présents et futurs, 1.III.1470 a.Nativ. (AEF: Reg.Not.62, fo.1)

- ~~1467~~ Dom Jehan Huser, chapelain, moderne procureur du Clergé de S.Nicolas, loue, au nom dudit Clergé, tout une foule sise au Gottéron, à Heintzo Bliren, foulon résidant à Fribourg, pour la durée de 3 ans à partir de la S.Bartholomé prochaine, 25.IX.1467 (AEF: Reg.Not.40, 2e.parte fo.57)
- ~~1488~~ Jehan Huser (probablement le même personnage) est recteur de l'Hôpital de Notre-Dame de Fribourg, 1488 (DHBS IV, p.194)

N.B. Ce Jehan Huser est Jehan No.19 !

- 1452 Pierre Huser, bâtard de D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg, fait un échange de divers droits avec Antoine Cabo, de Nantua, et Jehan Rosset, de Lyon sur le Rhône, 17.VII.1452 (AEF: Reg.Not.39, fo.210 v.)
- 1453 Pierre H., de Fribourg, passe un contrat avec Hensli Hussikon, teinturier, bgs.de Fribourg, 8.VIII.1453 (AEF: Reg.Not.39, fo.267)
- 1454 Pierre H., de Fribourg, reconnaît devoir à Peterman Reyer, sartor, de Fribourg, 31 sols frib. pour achat de drap payable à la prochaine S.André apôtre, 1.VIII.1454 (AEF: Reg.Not.40, fo.70)
- 1470 Pierre H., tisserand, résidant à Fribourg, et Agnès sa femme reconnaissent devoir à Jehan Solner 16 lb.et 4 sols frib.pour achat de laine payable à Noël prochain, 22.X.1470 (AEF: Reg.Not.49, fo.96), ainsi que:
- 1471 19 lb.et 10 s.frib. pour achat de laine payable au Carnaval laïc prochain, 13.XI.1471 (id. fo.97), et
- 1474 35 lb.frib., pour achat de laine, payable en drap blanc à la Ste.Valpurgie vierge prochaine, 2.VII.1474 (id. fo.98 v.)
- 1456/57 Par son testament D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg, institue comme héritiers Agnès, femme de Pierre Huser, son bâtard, ainsi que Agnelline et Jehan, enfants mineurs desdits Pierre et Agnès 14.III.1456 (1457 n.s.) (AEF: Reg.Nto.5632, fo.19)
- 1441/42 Pierre Husers est témoin d'une reconnaissance de dette de Guillaume dit dou Frénay, orfèvre résidant à Fribourg, en faveur d'Huguet Chastel, 10.I.1441 (1442 n.s.) (AEF: Reg.Not.69, fo.234)
- 1454 Pierre Huss, de Fribourg, reconnaît devoir à Petermann Royer, tailleur, de Fribourg, la somme de 31 sols pour achat de drap, payable à la S.André, 1.VIII.1454 (AEF: Reg.Not.54, fo.1)
- 1457 Pierre Huser, nourri de feu D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg et Agnès sa femme reconnaissent devoir solidairement à D.Nicod du Chastel, prêtre, recteur de la Chapelle de l'Hôpital, la somme de 7 lb.et 7 sols frib. pour solde de l'achat d'un certain gardil par ledit feu curé à D.Dicod, somme qu'il payera à Noël prochain, 31.V.1457 (AEF: Reg.Not.53, fo.97)et 51,fo.16
- 1471 Johan dou Teif, de Nyarlet lo Teif, et Marmet son fils reconnaissent devoir solidairement à Pierre Huser, tisserand résidant à Fribourg, et à Agnès sa femme la somme de 17 lb.de monnaie coursable à Fribourg, remboursable la moitié à la S.Michel prochaine, et le solde une année plus tard, 25.XI.1471

1456/
57

Par son testament, vénérable D.Wuillaume Huser, curé de Fri-
bourg, institue cemme héritiers Agnès, femme de Pierre Huser,
son bâtard, ainsi que Agnelline et Jehan, enfants mineurs des
dits Pierre et Agnès, 14.III.1456 (1457 n.s.)
(AEF: Reg.Not.5632, fo.19)

- 1456/57 Par son testament, vénérable D.Vuillaume Huser, curé de Fribourg, institue héritiers Agnès, femme de Pierre Huser, son bâtard, ainsi Agnelline et Jehan, enfants mineurs desdits Pierre et Agnès, 14.III.1456(1457 n.s.)
(AEF: Reg.Not.5632, fo.19)
- 1467 D.Jehan Huser, chapelain et moderne procureur du Clergé de S.Nicolas, loue, au nom dudit Clergé, toute une foule sise au Gottéron, à Heintzo Büren, foulon résidant à Fribourg, et ce pour la durée de 3 ans à partir de la S.Bartholomé prochaine, 25.IX.1467 (AEF: Reg.Not.40, 2e.partie, fo.57)
- 1488 Jehan Huser (certainement le même personnage) est recteur de l'Hôpital de Notre-Dame de Fribourg, 1488
(DHBS IV, p.194)